



ORDRE
DES AVOCATS
DU SÉNÉGAL

HISTOIRE DU BARREAU DU SÉNÉGAL

Un film de l'Ordre des avocats du Sénégal

HISTOIRE DU BARREAU DU SÉNÉGAL



1859-1960

AUX ORIGINES DE LA PROFESSION D'AVOCAT
AU SÉNÉGAL



1960-1984

LE BARREAU EN QUÊTE DE LIBERTÉ



1984-2016

LE BARREAU FACE À DE NOUVEAUX DÉFIS

Producteur Délégué

Ordre Des Avocats
Du Sénégal

Producteurs Exécutifs

Cécile Sow
Bocar Alpha Kane

Coordination Éditoriale & Réalisation

Cécile Sow

Documentation

Cécile Sow

Comité Scientifique

Me Ameth Ba
Me Bocar Ly

Narration

Boubacar Ba





1859-1960

AUX ORIGINES DE LA PROFESSION D'AVOCAT AU SÉNÉGAL

L'histoire des avocats du Sénégal débute un siècle avant l'accession à la souveraineté nationale en 1960. Le 5 mars 1859, le gouverneur de Saint-Louis, le général Louis Faidherbe, promulgue l'arrêté n°26 relatif aux conseils commissionnés, appelés «avocats» après la création le 3 septembre 1960 du «Barreau près la Cour d'appel du Sénégal».

Les premiers avocats natifs du Sénégal sont issus de familles métisses originaires de Saint-Louis. Leur nomination répond à des critères stricts; ils exercent leur métier dès la seconde moitié du 19^{ème} siècle dans un environnement complexe. Fins connaisseurs du droit, les avocats occupent les prétoires et la scène politique. Plusieurs deviennent des figures incontournables de l'Histoire du Sénégal.



1960-1984

LE BARREAU EN QUÊTE DE LIBERTÉ

Au Sénégal, la profession d'avocat est la première profession libérale organisée en forme statutaire au lendemain de l'Indépendance. Le Barreau près la Cour d'appel du Sénégal a été créé par l'ordonnance n°60-309 du 3 septembre 1960. Il compte alors une cinquantaine d'inscrits, majoritairement français.

La «sénégalisation» du Barreau intervient progressivement à partir des années 1970. Au début des années 1980, des réformes importantes sont en préparation. Les avocats veulent être constitués en ordre libéral et indépendant. La loi 84-09 du 4 janvier 1984 portant création de l'Ordre des avocats du Sénégal est finalement votée au terme de longues et difficiles négociations.



1984-2016

LE BARREAU FACE À DE NOUVEAUX DÉFIS

La loi 84-09 du 4 janvier 1984 portant création de l'Ordre des avocats du Sénégal confirme le caractère libéral et indépendant de la profession d'avocat. Elle apporte des innovations dont l'une des plus marquantes est la Carpa (Caisse des règlements pécuniaires des avocats) visant à sécuriser les relations entre les clients et les avocats. La Carpa donne à l'Ordre une plus grande autonomie financière et permet la modernisation du Barreau.

Au cours des trois dernières décennies, les règles régissant la profession d'avocat ont évolué, le droit s'est complexifié et le nombre d'inscrits au grand tableau de l'Ordre a quadruplé. Le développement en Afrique des politiques de coopération juridique et judiciaire ainsi que l'ouverture sur le reste du monde font apparaître de nouvelles réalités.

CRÉDITS IMAGES

Ordre des Avocats du Sénégal
Ministère de la Justice du
Sénégal
Archives du Sénégal
Assemblée Nationale du
Sénégal
Le Soleil
Sud Communication
Association pour la
pérennisation de la pensée
et de l'œuvre du Président
Lamine Guèye
Ville de Châteauroux, France
Xavier Ricou
Me Eugénie Issa-Sayegh
Me Samir Kabaz

Me Ely Ousmane Sarr
Me Papa Moussa Félix Sow
Me Doudou Ndoye
Me Bacre Waly Ndiaye
Me Bocar Ly
Me Bara Diokhané
Me Mame Yacine Ndiaye
Me Guédel Ndiaye
Me Ousseynou Ngom
Me Ousmane Thiam
Me Ndèye Khady Diop
Sylvain Sankalé
Pr Adrien Ndiouga Benga
Bachir Diop
Majib Ndaw
Abdoulaye Diallo

REMERCIEMENTS

BATONNIERS

Me Bokar Niane
Me Yérim Thiam
Me Ely Ousmane Sarr
Me Papa Moussa Félix Sow
Me Mame Adama Guèye
Me Alioune Badara Fall
Me Ameth Ba
Me Mbaye Guèye

ORDRE DES AVOCATS DU SÉNÉGAL

Ibrahima Diack
Naphie Diarra
Caroline Dramé
Ousmane Sy
El Hadji Malick Ndoye
Ndiémé Baby Diop
Alioune Deen

AVOCATS

Me Abdoulaye Wade
Me Eugénie Issa - Sayegh
Me Samir Kabaz
Me Abraham Zeyni
Me Christian Valantin
Me Georges Scicluna
Me Doudou Ndoye
Me Mamadou Lô
Me Rasseck Bourgi
Me Bacre Waly Ndiaye
Me Bocar Ly
Me Bara Diokhané
Me Mame Yacine Ndiaye
Me Borso Pouye
Me Sidiki Kaba
Me Guédel Ndiaye
Me Nafissatou Diouf Mbodj
Me François Sarr
Me Madické Niang
Me Boukounta Diallo
Me Sadel Ndiaye
Me Aïssata Tall Sall
Me El Hadj Amadou Sall
Me Mamadou Seck
Me Souleymane Ndéné Ndiaye
Me Ousseynou Ngom
Me Ousmane Thiam
Me Abdoulah Cissé
Me Ndèye Khady Diop
Me Cheikh Ahmadou Bamba Fall
Me Mame Thiaba Ba

ASSOCIATION DES JEUNES AVOCATS SÉNÉGALAIS (AJAS)

Me Ousseynou Ngom
Me Ousmane Thiam

AUTRES PERSONNES RESSOURCES

Demba Kandji
Abdou Aziz Seck
Pr Iba Der Thiam
Pr Mamadou Badji
Pr Adrien Ndiouga Benga
Pr Amadou Abdoulaye Diop
Saliou Mbaye
El Hadji Ibrahima Ndao
Majib Ndaw
Sylvain Sankalé
Abdou Latif Coulibaly
Xavier Ricou
Babacar Touré
Ibrahima Bakhoum
Mamadou Oumar Ndiaye
Tidiane Kassé
Abdoulaye Diallo
Khayrou Cissé
Abdou Fall

**ASSOCIATION POUR LA
PÉRENNISATION DE LA PENSÉE
ET DE L'OEUVRE DU PRÉSIDENT
LAMINE GUÈYE**

Boubacar Hane
Moustapha Mbengue

ARCHIVES DU SÉNÉGAL

Fatou Cissé Diarrah
Makhone Touré

LE SOLEIL

Cheikh Thiam
Boubacar Ndiaye

SUD QUOTIDIEN

Karine Boyer

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU
SÉNÉGAL**

Aminata Fall Cissé
Mamadou Racine Ly

COUR D'APPEL DE DAKAR

Demba Kandji
Mamadou Lamine Diedhiou

**UNION DES MAGISTRATS DU
SÉNÉGAL**

Abdou Aziz Seck

**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU SÉNÉGAL**

Daouda Ndiaye
Thiecoumba Diouf

**CONFÉRENCE DES BARREAUX DE
L'UEMOA**

Me Mamadou Traoré

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DES BARREAUX DE TRADITION
JURIDIQUE COMMUNE (CIB)**

Me Bernard Vatier

VILLE DE CHÂTEAUROUX, FRANCE

Jean-Louis Cires

**INSTITUT DES DROITS DE
L'HOMME ET DE LA PAIX (IDHP,
Université Cheikh Anta Diop de
Dakar)**

Me Samba Thiam

OPTIMUM

Georges Rodriguez

PRODUCTION

SEN MEDIA PROD

RÉALISATION

Cécile Sow

© ORDRE DES AVOCATS DU SÉNÉGAL
MAI 2016

